

Par E-Mail :

**sen@fr.ch**

Direction du développement territorial  
des infrastructures, de la mobilité et  
de l'environnement  
Rue des Chanoines 17  
1701 Fribourg

Fribourg, le 16 octobre 2025

**Consultation de la délimitation des bassins versants de gestion des eaux ; Prise de position du Centre**

Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur

Nous vous remercions de nous avoir consulté quant à l'objet susmentionné et de nous avoir octroyé un délai de réponse supplémentaire.

Nous venons de prendre connaissance du rapport très détaillé du Sen en relation à la consultation visant à la délimitation des bassins versants (BV) en 7 BV (selon les districts) ou en 14 BV selon l'ordre d'écoulement des eaux et du positionnement des STEP.

En tenant compte de tous les avantages et inconvénients nous sommes plutôt favorables à la variante de 14 BV selon l'ordre d'écoulement des eaux et du positionnement des STEP. Cette variante semble clairement plus logique pour des raisons naturelle par rapport à la variante en 7 BV (selon les districts) qui elle, ne tient pas compte de l'écoulement naturel des eaux.

L'écoulement naturel des eaux et surtout le positionnement des STEP dans les régions intercantionales (La Broye, Le Lac, La Veveyse, par exemple) implique que nous devons trouver des partenariats et investir en commun pour réaliser des infrastructures (canalisations, stations de pompage et STEP).

Ces collaborations sont plus faciles par bassins-versants naturels que si on travaille uniquement par districts sans tenir compte de l'état naturel. Par exemple, la future STEP L'Eparsé à Payerne dont la construction va bientôt démarrer est un pur projet intercantonal qui réunit les eaux du bassin-versant de la Broye VD et FR.

Pour le parti Le Centre Fribourg

Hubert Dafflon  
Député

Bruno Boschung  
Secrétaire Politique